

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 320.36.20
C. C. P. 1248-74 N PARIS

D 394 PEROU: UN MALAISE QUI S'AGGRAVE

Il se confirme que le changement de gouvernement, inauguré par le général Morales Bermudez en remplacement du général Velasco Alvarado (cf DIAL D 336), constitue en fait un changement de cap complet dans la politique du pays.

La détérioration de la situation économique se traduisait en juin 1977 par des manifestations populaires, dont les plus importantes se produisirent sur l'altiplano entre Cuzco et Puno. Elles se soldèrent par plusieurs morts et de nombreuses arrestations.

La déclaration postérieure des évêques de la région, le 10 juillet, devait avoir un impact important et être diffusée dans tout le pays.

Mais l'événement central était la grève nationale du 19 juillet qui paralysa le pays tout entier. Le bilan en était lourd: au moins six morts et quelques sept cents arrestations à Lima, la capitale.

Le 21 juillet, le gouvernement répliquait en publiant le décret suprême 010-77-TR qui donnait aux entreprises la faculté de licencier les syndicalistes. A la date du 16 août, on comptait 4.057 licenciements au titre de ce décret. Devant les abus le gouvernement se voyait dans l'obligation de promulguer un nouveau décret obligeant les entreprises à embaucher du personnel nombre égal à celui des licenciements; ce décret date du 9 août.

De son côté, le mouvement sacerdotal ONIS (cf. DIAL D 360) publiait le 8 septembre une déclaration sur la situation sociale et politique.

Ci-dessous, quelques documents illustrant la problématique actuelle du pays.

(Note DIAL)

1- APPEL A LA GREVE NATIONALE (Juillet 1977)

Contre la dictature de la famine, de la misère et de la répression

APPEL A LA GREVE NATIONALE UNITAIRE DU 19 JUILLET

Les organisations syndicales soussignées expriment leur refus le plus énergique des mesures économiques et politiques prises par le gouvernement et visant à faire supporter le poids de la crise économique par les travailleurs et le peuple péruvien.

Nous constatons que ces mesures économiques se traduisent par une hausse vertigineuse du coût de la vie, par l'appauvrissement continu de la paysanne et par le blocage des salaires. Pour cela, le gouvernement déclenche

une violente offensive contre les droits et les conquêtes des travailleurs afin d'imposer ses mesures anti-ouvrières et antipopulaires. C'est ainsi que des restrictions sont apportées aux négociations collectives, que le droit de grève est suspendu pour permettre au gouvernement et au patronat de se lancer dans une vague de licenciements et de pressions destinées à faire voter une loi contre la stabilité de l'emploi. C'est ainsi, également, que les organisations syndicales sont placées sous intervention administrative et que les dirigeants syndicaux sont pourchassés ou arrêtés, de façon à créer chez les travailleurs un climat de peur.

Nous exprimons notre volonté de défendre énergiquement les droits et les conquêtes ainsi visés. Nous présentons pour cela notre plate-forme de lutte:

- 1- Augmentation générale des salaires conformément à la hausse des prix. Opposition au plan d'urgence. Abaissement des prix de l'essence, du pétrole et des transports en commun.
- 2- Blocage des prix des articles de première nécessité.
- 3- Maintien sans plafond des accords contractuels annuels.
- 4- Défense pour les paysans de leur droit à la terre. Amélioration des prix pour leurs produits. Suppression du paiement de la dette agraire. Reconnaissance des syndicats dans les CAP. Maintien de l'autonomie des communautés paysannes et indigènes.
- 5- Maintien absolu de la stabilité de l'emploi. Annulation des dispositions légales contraires à ce droit: Oll-76-TR, 2020-76-AG.
- 6- Réintégration de tous les travailleurs licenciés. Libération de ceux qui ont été arrêtés, et retour de ceux qui ont été exilés par suite de leurs luttes syndicales et sociales.
- 7- Maintien strict des libertés démocratiques. Levée de l'état d'urgence et du couvre-feu. Maintien des droits de grève, de réunion et de liberté de presse. Liberté d'organisation, d'expression et de mobilisation. Non à l'intervention administrative dans les organisations représentatives des travailleurs et dans les universités. Annulation du décret-loi 21878.
- 8- Règlement de la situation critique que connaissent les travailleurs de la pêche en mer.

Les organisations syndicales soussignées appellent à la grève nationale unitaire du 19 juillet et s'adressent aux organisations indépendantes et aux bases de la CTP pour qu'elles rejoignent la plate-forme de lutte que nous présentons.

Lima, juillet 1977

Fédération nationale des travailleurs de la mine et de la métallurgie du Pérou
Fédération des travailleurs de la bière
Confédération paysanne du Pérou (CCP)
Confédération générale des travailleurs du Pérou (CGTP)
Confédération nationale des travailleurs (CNT)
Centrale des travailleurs de la révolution péruvienne (CTRP Lima)
Fédération des travailleurs de l'électricité du Pérou
Fédération du livre du Pérou
Fédération des travailleurs du pétrole
Fédération des pêcheurs du Pérou
Syndicat unique des travailleurs de l'éducation du Pérou (SUTEP)
Syndicat unique des travailleurs de l'éducation de Lima ville
Fédération des travailleurs de l'université péruvienne
Fédération des travailleurs des compagnies d'assurance
Fédération des communautés industrielles du textile (FECITEX)

Fédération des employés de douane
Association des employés et ouvriers de CORPAC
Association des travailleurs de ESAL
Fédération des travailleurs de l'hôtellerie du Pérou
Fédération des travailleurs du verre
Comité des entreprises administrées par les travailleurs
Fédération des travailleurs de l'industrie du cinéma
Comité de lutte de la route du centre
Fédération des travailleurs de la métallurgie de la révolution péruvienne
Fédération du commerce de Lima, Callao et stations balnéaires
Fédération des communautés de l'imprimerie et des entreprises industrielles

2- COMMUNIQUE DES EVEQUES DE L'ALTIPLANO (10 juillet 1977)

DECLARATION DES EVEQUES ET PRELATS DE LA ZONE SUD DU PEROU SUR LES EVENEMENTS RECENTS

Parce que nous entendons le cri des pauvres et accueillons leurs aspirations, à l'heure où des événements se passent dans le pays et en particulier dans notre région, nous voulons, en tant qu'évêques, agents pastoraux et Eglises de Juli, Puno, Ayaviri, Sicuani et Cuzco, faire connaître au peuple qui souffre nos sentiments d'Eglise devant la situation actuelle.

Les faits

La souffrance de notre peuple s'est traduite, conformément à sa manière de voir et selon les moyens à sa portée, en une suite de protestations populaires à Puno, Juliaca, Cuzco, Ayaviri, Sicuani, Juli, et dans de nombreux autres endroits de la région ou du Pérou.

Cette protestation populaire, qui est l'expression de réclamations justes, a été violemment réprimée et s'est lourdement soldée par des morts, des blessés, des arrestations et des disparitions de personnes dont la localisation est impossible par manque d'informations.

Les causes

Depuis un certain temps nous sentons peser un climat de violence dont le poids est devenu insupportable avec les dernières mesures d'ordre économique: la hausse continue du coût de la vie, le blocage des salaires, le manque de stabilité dans l'emploi, le faible niveau des prix pour les produits des paysans, le manque de terre pour la majorité d'entre eux, les lois contraires aux travailleurs, la suspension prolongée des garanties et beaucoup d'autres mesures qui, de fait, tombent sur le peuple au bénéfice d'une minorité.

Comme cause fondamentale nous découvrons un modèle de développement économique et un système social et politique qui ne tiennent pas compte des intérêts de la majorité et qui s'appuient sur une doctrine de la sécurité nationale, laquelle soumet les individus au pouvoir de l'Etat et les met à son service. Le manque de libertés dont souffre le peuple le met dans une situation de désespoir, qui se traduit en révolte et aboutit à la violence.

Ces faits nous obligent, comme chrétiens, à apporter une réponse au niveau de la foi et à prendre position dans le souci d'être fidèles au Seigneur et à son peuple.

Une réflexion dans la foi

A partir de notre expérience chrétienne, nous interprétons cette réalité comme étant une atteinte au plan de Dieu et donc une situation de péché (cf. La justice dans le monde, n° 6).

Le peuple israélite découvre dans l'histoire un Dieu qui ne tolère pas l'injustice, qui défend le droit du peuple et qui invite à la libération totale: "Je suis résolu à le délivrer de l'oppression et à le faire monter de ce pays vers une contrée plantureuse et vaste" (Exode 3,8).

Dieu agit en condamnant la violence exercée contre le peuple: "Ainsi parle Yahvé: pratiquez le droit et la justice; tirez l'opprimé des mains de son oppresseur; ne maltraitez pas l'étranger, l'orphelin et la veuve; n'usez pas de violence; ne versez pas le sang innocent en ce lieu (...) Si vous n'écoutez pas ces paroles, je le jure par moi-même, oracle de Yahvé, ce palais deviendra une ruine" (Jérémie 22,3-5).

Jésus nous dit que sa mission est identique: "L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'il m'a consacré par l'onction. Il m'a envoyé porter la bonne nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, rendre la liberté aux opprimés, proclamer une année de grâce du Seigneur" (Luc 4,18-19).

Le Seigneur s'identifie tellement à son peuple que ce que nous faisons aux pauvres c'est à lui que nous le faisons. C'est ainsi que se rend le jugement de Dieu: le salut, quand les rapports avec eux sont faits d'amour et de combat actif à leurs côtés; la condamnation, quand c'est l'exploitation, la violence ou l'abandon (cf. Matthieu 25).

Cette expérience de Dieu, qui témoigne une prédilection pour les plus humbles, pour les pauvres et les opprimés, apparaît clairement dans la foi du peuple israélite; et Jésus-Christ, dans sa condition ^{de} pauvre, demande à l'Eglise d'être fidèle au Seigneur et au temps présent en prenant position en faveur des pauvres d'aujourd'hui.

C'est ce que proposent les évêques péruviens quand ils incitent l'Eglise à "dénoncer énergiquement les abus et les conséquences injustes des inégalités excessives entre riches et pauvres, entre puissants et faibles, en faisant suivre les dénonciations, si nécessaire, de gestes concrets de solidarité avec les pauvres et les opprimés" (36e Assemblée épiscopale du Pérou. Medellín: La paix n° 23).

Dénonciations

En conséquence nous dénonçons:

- la violence de la répression et la volonté de terroriser le peuple;
- le système économique, social et politique qui ne tient pas compte des intérêts de la majorité;
- le fait qu'une minorité privilégiée fait retomber le poids de la crise économique sur le dos des secteurs populaires.

Annonce

Par suite de notre choix en faveur des pauvres et de notre solidarité avec eux, nous rendons compte de notre espérance en Jésus ressuscité parce que nous le savons présent dans ce peuple qui exprime son refus d'une situation injuste et annonce une société où règne l'amour, conformément aux paroles de Pierre: "Ce sont de nouveaux cieux et une terre nouvelle que nous attendons selon sa promesse, où la justice habitera" (2 Pierre 3,13).

Demandes

Parce que nous aspirons pour notre patrie à une paix dont le fondement est la justice et le respect des droits de l'homme, nous demandons:

- la fin de la répression et de la terreur;
- des informations exactes sur les morts et les disparus;
- la libération des personnes arrêtées;
- la fin de la hausse du coût de la vie, en particulier pour les produits de première nécessité, les transports en commun et l'essence;
- des prix et des salaires justes pour les paysans et les travailleurs;
- que tous prennent leur part de l'austérité réclamée par les temps actuels, en supprimant pour cela les privilèges économiques;
- une information complète et la liberté d'expression pour le peuple;
- le respect des organisations populaires indépendantes et de leur pouvoir de décision sur les principaux problèmes qui nous affectent;
- le rétablissement des garanties constitutionnelles;
- un ordre social basé sur les intérêts des masses.

Engagement

Pour notre part, en sachant que "sans une organisation autonome du peuple il lui est impossible de parvenir à une libération conforme au plan de Dieu, nous nous engageons à soutenir les organisations qui, nées du peuple - et non celles qui lui sont imposées - favorisent l'accès des personnes à une plus grande dignité" (Assemblée épiscopale régionale d'Abancay), et "à proclamer la Bonne nouvelle en faisant que cette parole ait l'efficacité historique et sociale qui lui est propre, dans le cadre de son action transformatrice du monde" (Evangélisation 3,1-4).

Nous réaffirmons donc ce que tous les évêques du Pérou ont déclaré il y a plusieurs années: "Face à la politique répressive de tout gouvernement, et plus encore de ceux qui, au nom de la civilisation chrétienne, utilisent la violence et même la torture contre les hommes qui luttent pour la libération de leurs peuples, nous proposons que l'Eglise condamne ces méthodes répressives, qu'elle reconnaisse le droit qui appartient à ces hommes de lutter pour la justice, et qu'elle exprime sa solidarité avec leur idéal, tout en n'approuvant pas toujours leurs méthodes" (La justice dans le monde, 14).

Le 10 juillet 1977

Luis Vallejos, prélat du Cuzco (1)
Albano Quinn, prélat de Sicuani
Luis Dalle, prélat d'Ayaviri
Jesús Calderon, prélat de Puno
Alberto Koenigsknecht, prélat de Juli

(1) A noter ici que Mgr Vallejos n'a pas usé de son titre d'archevêque par solidarité avec les prélats signataires dont deux sont de nationalité étrangère (N.d.T.).

Décret suprême n° 010-77-TR

Le président de la République,

CONSIDERANT

que, en vertu du décret suprême n° 020-76-IN, a été déclaré l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national;

que, par la suite, ont été édictées les dispositions légales interdisant toute forme d'arrêt collectif du travail que réalisent les travailleurs dans les centres de travail;

que, malgré les considérants ci-dessus, il s'est produit le 19 courant un arrêt collectif du travail dans un but essentiellement politique, affectant ainsi l'économie nationale et l'ordre public, avec de graves dommages causés à la propriété et une perte regrettable de vies humaines;

que, vu les circonstances, il faut sanctionner les responsables desdites attitudes qui lèsent gravement la politique de relance économique à laquelle s'emploie le gouvernement révolutionnaire, attaché en même temps à la stabilité de l'emploi pour la masse des travailleurs;

en application de l'article 5 du décret-loi 17063, statut du gouvernement révolutionnaire,

DECRETE:

Article 1er.-

Les centres de travail où ont eu lieu des arrêts de travail le 19 juillet de cette année sont assujettis aux normes suivantes:

a) Il est accordé aux entreprises d'Etat, avec l'autorisation du titulaire du secteur concerné, la faculté de résilier le contrat de travail des dirigeants syndicaux qui ont été les instigateurs ou les organisateurs des arrêts de travail.

b) Il est accordé aux entreprises du secteur privé la faculté de résilier le contrat de travail des travailleurs qui sont les dirigeants syndicaux responsables desdits arrêts.

Article 2e. -

Les entreprises auxquelles il est fait référence à l'article précédent devront communiquer à l'Inspection du travail les licenciements de travailleurs survenus en application de la faculté reconnue par le présent décret suprême, communication accompagnée de la lettre officielle de licenciement.

Ladite communication sera effectuée dans les trois jours suivant le licenciement.

Article 3e.-

L'Inspection du travail est chargée de veiller au strict accomplissement du présent décret suprême, dans les limites des facultés reconnues, en vue de la protection de la stabilité de l'emploi pour la majorité des travailleurs.

L'employeur qui procéderait au licenciement de travailleurs au-delà de la faculté que lui reconnaît la présente norme, sera sanctionné avec le maximum de l'amende prévue à l'article 2e du décret-loi 18668.

Article 4e.-

Le délai d'exercice des facultés reconnues par l'article 1er du présent décret suprême couvre les quinze jours à compter de cette date.

Article 5e.-

Le présent décret suprême portera la signature des Ministres de la guerre, de la marine, de l'air, de l'intérieur et du travail.

Fait au Palais du gouvernement, à Lima, le vingt-et-unième jour du mois de juillet mille neuf cent soixante-dix-sept.

4- LETTRE A LA HIERARCHIE ECCLESIASTIQUE ENVOYEE PAR LES SIGNATAIRES DE LA "PLATE-FORME UNITAIRE" (25 juillet 1977)

Le 19 juillet a été marqué par l'expression la plus importante de la volonté populaire; celle-ci s'est traduite par l'unification des efforts pour l'organisation d'une grève nationale réussie et sans précédent, destinée à protester contre la paupérisation croissante à laquelle nous sommes acculés par suite de la politique économique du gouvernement. La grève nationale a été le fruit d'une mobilisation populaire unanime, sereine et responsable; elle a, dans les faits, apporté un démenti aux versions malveillantes et mensongères visant à discréditer devant l'opinion publique les travailleurs, leurs organisations et leurs manifestations.

Au cours des derniers mois, l'Eglise péruvienne a manifesté de diverses manières sa solidarité avec les aspirations de notre peuple à de meilleures conditions de vie et de travail. C'est ainsi que l'Eglise a exprimé sa préoccupation et son désaccord face aux violations répétées des droits de l'homme dont sont victimes les secteurs populaires qui, dans tout le pays, luttent pour améliorer une situation précaire.

Mais le gouvernement a riposté en déclenchant une offensive répressive qui s'est soldée par de nombreux morts et blessés, par plus de mille arrestations et, à ce jour, par plus de mille licenciements sous couvert du décret suprême 010-77-TR, qui est sans précédent dans l'histoire de la législation du travail du Pérou.

Face à cette situation, les organisations signataires, membres du collectif de lutte, demandent en cette heure décisive que l'Eglise se déclare aux côtés du peuple. Que la liberté soit rendue aux détenus; que cessent les poursuites dont nous sommes victimes; que soit rapporté le décret suprême 010-77-TR; que soient restituées les libertés démocratiques; etc. Nous demandons aussi à l'Eglise qu'elle serve de médiateur pour une rencontre entre les représentants du gouvernement et la classe des travailleurs afin de discuter sur les meilleures solutions à apporter aux exigences formulées dans notre plate-forme de lutte et éviter de la sorte que d'autres gens du peuple paient de leur vie et de leur liberté une juste aspiration à améliorer un bas niveau de vie.

Lima, le 25 juillet 1977

Centrale des travailleurs de la révolution péruvienne (CTRP - Lima)
Confédération paysanne du Pérou
Fédération des travailleurs de la bière du Pérou (FETICEP)
Fédération des travailleurs de l'industrie du verre

Syndicat unique des travailleurs de l'éducation de Lima
Fédération des travailleurs de l'industrie cinématographique du Pérou
Fédération des communautés industrielles du textile (FECITEX)
Fédération du livre du Pérou
Comité de lutte de la route du centre
Fédération nationale des travailleurs de la mine et de la métallurgie du Pérou
Fédération des travailleurs de l'hôtellerie de la révolution péruvienne
Fédération nationale des travailleurs de la métallurgie de la révolution péruv.
Fédération nationale des travailleurs des universités du Pérou (FENTUP)
Fédération de la pêche du Pérou
Fédération de la briqueterie du Pérou
Association des employés et ouvriers de CORPAC
Syndicat unique des travailleurs de l'éducation du Pérou (SUTEP)
Syndicat des ouvriers et employés de SAL
Comité des entreprises administrées par les travailleurs (CEAT)
Comité métropolitain de la coordination des luttes de quartiers.

5- LETTRE ENVOYEE A LA CGT PAR LES SIGNATAIRES DE LA "PLATE-FORME UNITAIRE"
(4 août 1977)

Camarade secrétaire de la Lima, le 4 août 1977
Confédération générale des travailleurs du Pérou
Confédération nationale des travailleurs
Fédération des travailleurs de l'électricité du Pérou
Fédération du commerce de Lima, Callao et stations balnéaires,

Les organisations syndicales soussignées, membres du collectif de lutte qui a, avec la participation de votre organisation, coordonné et organisé la glorieuse grève nationale unitaire du 19 juillet dernier, vous adressent leur salut et en profitent pour vous exposer ce qui suit.

Par leur volonté et souci d'unité, les masses laborieuses ont rendu possible la grève nationale unitaire du 19 juillet. Elles exigent que soient redoublés les efforts unitaires dans la lutte conjointe sur la base de la plate-forme qui a été élaborée par le collectif de lutte et qui, pour l'essentiel, reste d'actualité.

Cela est d'autant plus nécessaire que le gouvernement a répondu à nos justes demandes par une offensive générale et renforcée de type antisyndicale, antipopulaire et répressive, en autorisant le patronat à licencier sans autre forme de procès les travailleurs appliqués à la lutte pour la défense de leurs intérêts, grâce au néfaste décret suprême 010-77-TR, et en arrêtant des centaines de dirigeants syndicaux. Les récentes agressions dont a été victime le peuple péruvien appellent en réponse, plus que jamais, l'unité syndicale autour de la défense des intérêts des travailleurs.

C'est pourquoi les organisations signataires se sont efforcées de rétablir le collectif de lutte avec celles qui en faisaient originellement partie. Pour des motifs indépendants de notre volonté, et malgré de nombreuses tentatives de notre part, il n'a pas été possible de compter sur votre participation. Nous vous proposons aujourd'hui de participer à une rencontre, qui devrait se tenir dans les délais les plus courts, entre toutes les organisations du collectif pour définir les perspectives de lutte que la situation impose à l'ensemble de la classe ouvrière et au peuple péruvien.

Convaincus que l'unité syndicale sortira de nouveau renforcée à l'heure du combat du prolétariat et du peuple péruvien contre l'exploitation et l'oppression, nous vous renouvelons notre salut et notre appel en vue du renforcement du collectif de lutte.

Centrale des travailleurs de la révolution péruvienne (CTRP-région de Lima)
Confédération paysanne du Pérou (CCP)
Fédération nationale des travailleurs de la mine et de la métallurgie du Pérou
Fédération des travailleurs de la bière
Fédération des travailleurs des compagnies d'assurance
Fédération des travailleurs du verre
Fédération des communautés industrielles du textile (FECITEX)
Comité de lutte de la route du centre
Comité des entreprises administrées par leurs travailleurs (CEAT)
Fédération des travailleurs du cinéma
Association des travailleurs de ESAL
Syndicat unique des travailleurs de l'éducation de Lima-ville (SUTELM)
Fédération de la métallurgie de la révolution péruvienne
Association des employés et ouvriers de CORPAC
Fédération des travailleurs des PTT
Fédération de la pêche du Pérou
Fédération du livre du Pérou

6- DECLARATION DU MOUVEMENT SACERDOTAL "ONIS" (8 septembre 1977)

Au peuple en lutte pour ses droits

Ces derniers mois ont été et sont de la plus haute importance pour l'avancée des classes populaires dans notre pays. Comme prêtres d'ONIS, nous tenons une fois de plus à exprimer notre totale solidarité avec les luttes populaires actuelles. Nous le faisons à partir des communautés chrétiennes qui mûrissent leur foi dans l'expérience et les intérêts du peuple, sur lequel retombe chaque jour et de plus en plus lourdement le poids de la misère, de la famine et de la répression.

Les luttes et la répression

Nous avons dernièrement connu des luttes significatives du mouvement populaire, telles que la grève des ouvriers de la canne à sucre de Chiclayo, les importantes manifestations commencées en juin depuis Cuzco et Puno jusqu'à Cajamarca, et la grève nationale historique du 19 juillet. Ce dernier événement a secoué le pays et a fait sentir la force du peuple et sa maturité à ceux qui justifient la situation actuelle en avançant l'argument d'une crise que les secteurs populaires n'ont pas provoquée et que les classes dominantes liées à l'impérialisme font impitoyablement retomber sur eux. Les classes populaires ont traduit de cette façon leur refus énergique du système et du gouvernement.

En contrepoint, nous avons aussi assisté aux fusillades dans les montagnes du sud, au massacre de Huancayo avec la disparition d'enfants des écoles, à la répression à Tacna et à Trujillo, à la tuerie de Comas par les corps spéciaux, aux événements de Toquepala, à l'occupation militaire de La Oroya, et aux arrestations de prisonniers détenus dans des conditions inhumaines (plus de sept cents, rien qu'à Lima). Nous avons également constaté les effets de

l'original et immoral décret O10-77-TR qui, à la suite de la grève, a légalement donné libre cours à la soif de vengeance de la bourgeoisie. Il lui a attribué le pouvoir de se défaire en quinze jours, sans autre forme de procès, des dirigeants prolétariens et de chercher ainsi à décapiter le mouvement syndical. Comme résultat, quelques six mille travailleurs se sont retrouvés sur le trottoir, fichés et condamnés à l'insécurité conjointement avec leurs familles.

Dans un tel contexte, on ne peut accepter les adhésions officielles aux déclarations sur les droits de l'homme, les messages présidentiels qui, sous couleur d'un soi-disant humanisme chrétien, ignorent les problèmes du pays directement à l'origine de la souffrance et du cri du peuple, ainsi que les mesures prises ces derniers temps dans le but évident de confondre et de diviser. Tel est le cas, par exemple, de l'annulation du décret suprême O11-76-TR, lequel restitue certes des droits conquis antérieurement par le prolétariat, mais cherche à faire oublier le drame actuel de milliers de licenciés et à affaiblir la riposte populaire attendue. Ou encore la façon dont sont rouvertes certaines centrales syndicales, attribuées des augmentations dérisoires, décrétées des réintégration sélectives, et ouverte une période électorale trompeuse pour une constituante. Les classes dominantes et leur dictature ont commencé à sentir le danger que représentent les pauvres pour leurs intérêts.

Les conséquences et la signification

Inversement, le dynamisme du mouvement populaire a positivement influé sur d'autres secteurs du pays. La déclaration des évêques du sud andin a eu un impact national et la signification que nous savons, précisément parce qu'elle a su entendre le cri du peuple. C'est à ce niveau qu'elle a trouvé sa densité évangélique et sa puissance d'interpellation. Il y a eu d'importantes manifestations de solidarité, comme les démarches faites par le cardinal et ses déclarations contre le décret suprême O10-77-TR qui ont été censurées dans les moyens de communication par les organismes officiels; les communiqués récents sur les droits de l'homme qui ont attiré l'attention sur leur violation dans le pays et qui ont rappelé avec énergie leurs exigences. Il faut d'ailleurs noter les répercussions internationales importantes que ces événements ont eues. Cela montre que le peuple fait entendre sa voix et touche des secteurs sensibles à la situation d'injustice qui est la sienne.

Ces expériences sont riches de signification. Les classes populaires sont conscientes qu'il s'agit là d'une heure cruciale dans leur histoire. Jamais comme aujourd'hui, en effet, le peuple n'a été aussi réellement et fortement au centre de la scène politique nationale. Face aux attaques lancées contre lui pour le faire fléchir, il a défendu avec fermeté son droit à la vie et il a fait preuve de sa disposition à la lutte. On s'est ainsi acheminé vers la possibilité de reprendre l'édification révolutionnaire du pays conformément aux besoins et aux droits des pauvres. Cette alternative est en train d'être reçue par le peuple comme la seule efficace pour régler les problèmes économiques et moraux dont nous souffrons. Nous traversons donc des moments de définitions radicales. Le témoignage d'hommes et de femmes qui se lèvent avec courage et esprit de décision, mûs par l'idéal de solidarité le plus grand qui soit, décidés à en finir une bonne fois avec l'exploitation et l'injustice, remplis d'espoir dans leur classe, ces hommes et ces femmes sont la meilleure garantie de la possibilité d'édifier dès maintenant une société humaine d'un type nouveau.

Croire et affirmer

La foi nous conduit à accueillir à travers ces signes la force vivifiante de l'Esprit du Christ. A travers eux se réaffirme notre espérance du Royaume de Dieu qui s'élabore à partir des pauvres. C'est là que l'amour chrétien parvient à la densité historique des paroles de Jésus: "Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime" (Jean 15). Le mouvement populaire nous interpelle et nous fait découvrir de nouvelles dimensions de l'Evangile. Les communautés chrétiennes dont nous faisons partie ont, dans la pratique, approfondi le sens chrétien d'une fraternité totale. Nous avons reconnu dans le mouvement populaire la présence du Dieu de Jésus-Christ solidaire du pauvre qui souffre et qui lutte. C'est le Dieu-amour qui aime parce qu'il veut la justice, et qui est juste parce que son amour marque une préférence pour ceux qui sont davantage dans le besoin, condamne la toute-puissance et lève la main contre l'opprimeur (Isaïe, 10). C'est le Dieu qui nous appelle à édifier une société où personne ne sera frustré du fruit de son travail et où chacun vivra du travail de ses mains (Isaïe, 65). C'est pourquoi les paysans, les habitants des quartiers populaires, et les ouvriers qui ont assumé cette cause et ont donné leur vie pour elle, sont le signe du pouvoir du Royaume et représentent pour nous une authentique valeur de salut. Leur don est une semence de libération pour leurs frères et une promesse de dépassement des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui sur notre route.

Dans la lutte, en effet, il y a des exigences et des moments particulièrement difficiles. La souffrance et la misère, devenues plus lourdes avec la répression, sont une redoutable épreuve pour certains camarades. Par ailleurs, l'expérience acquise dans l'organisation et la conduite populaires a permis une avancée significative; mais les événements récents ont également fait sentir qu'il y a encore beaucoup à faire face à l'immensité de la tâche et aux multiples moyens de l'adversaire. C'est la raison pour laquelle il y a des moments de discorde, des tensions internes, des reflux passagers. Ce sont des étapes normales. Il faut les prendre comme tels et les assumer comme des défis, dans une attitude militante et créatrice. Aujourd'hui plus que jamais nous devons, dans la lutte, renforcer les organisations autonomes, soutenir les directions authentiques du mouvement populaire, aller à la rencontre de ceux qui faiblissent et doutent, et être - comme le réclamait Mariátegui - de ceux qui affirment et croient.

Les droits du pauvre

Nous devons en même temps intensifier les actions en faveur des détenus et des chômeurs, des pauvres et des démunis qu'engendrent les crises et la répression. Mais il est important de donner un sens révolutionnaire à ces gestes de solidarité pour qu'ils ne deviennent pas de l'assistancisme malsain. De telles initiatives ont un sens comme formes de résistance dans la fermeté, comme soutien pour pouvoir rester sur la brèche. Défendre les droits de l'homme doit fondamentalement être synonyme de défense des droits du pauvre, des classes exploitées du pays. En effet, parler des droits de l'homme en général, en supposant une égalité de fait, c'est se boucher les yeux devant les causes structurelles de leur violation constante, et c'est entrer dans une vision libérale et bourgeoise de la question. Comme prêtres, nous réaffirmons que, pour être fidèles aux masses opprimées, nous devons porter témoignage et annoncer Jésus-Christ au sein du mouvement populaire en mettant toutes nos énergies à son service. C'est avec le peuple exploité et croyant, qui vit sa foi dans l'engagement révolutionnaire, que nous voulons contribuer à l'édification d'une Eglise fidèle au pauvre, vrai destinataire et porteur de la Bonne nouvelle qui est l'espérance de la liberté pour l'opprimé et qui rend efficacement présent le don d'amour du Père.

(Traduction DIAL) Abonnement: France 150F - Etranger 175F (avion: tarif spécial
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
D 394-11/11 Commission paritaire de presse: n° 56249